

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 08677

Numéro SIREN : 839 082 450

Nom ou dénomination : Exclusive Networks SA

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2022 sous le numéro de dépôt 27232

mazars

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Deloitte.

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Exclusive Networks SA

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Exclusive Networks SA

Société anonyme

20, quai du Point du Jour, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

RCS Nanterre 839 082 450

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale de la société Exclusive Networks SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Exclusive Networks SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Point clé de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées aux participations

Notes 2.2 « Titres de participation et créances rattachées », 3.1 « Actif immobilisé » et 8 « Filiales et des participations » de l'annexe aux comptes annuels

Description du risque identifié

Au 31 décembre 2021, les titres de participation et les créances rattachées s'élèvent respectivement à un montant net de 978 millions d'euros et 13 millions d'euros, représentant ensemble 92% du total bilan.

Comme décrit à la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition qui inclut les frais accessoires d'acquisition. Les créances rattachées aux titres de participation sont comptabilisées à leur valeur nominale.

La valeur d'utilité des titres de participation est déterminée selon des méthodes d'évaluations multicritères : quote-part de capitaux propres sociaux, analyse de multiples basés sur des indicateurs clés du Groupe, capitalisation boursière, et valeur actuelle de flux de trésorerie futurs déterminée sur la base de business plans. La valeur d'inventaire des créances rattachées aux participations est déterminée en fonction de la probabilité de leur recouvrement.

A la clôture de l'exercice, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité ou d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Une dépréciation des titres de participation est d'abord comptabilisée avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées.

Dans ce contexte, et compte tenu de l'importance de leurs valeurs au bilan de la société et des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées aux participations constitue un point clé de l'audit.

Réponse d'audit apportée

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation et des créances rattachées aux participations, nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par le management est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des hypothèses de calcul utilisées. En particulier :

- Nous avons pris connaissance de la méthodologie retenue par la direction pour évaluer la valeur d'utilité de chaque titre de participation et le caractère recouvrable des créances rattachées ;
- Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nous avons vérifié que les capitaux propres et l'endettement net retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nous avons obtenu les prévisions de flux futurs de trésorerie des participations concernées et nous avons apprécié :
 - leur cohérence avec les business plans établis par le management et leur caractère raisonnable par rapport au contexte économique et financier dans lequel opèrent ces participations,
 - le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour déterminer les taux d'actualisation et taux de croissance long terme, avec le support de nos experts en évaluation ;
- Nous avons rapproché les valeurs d'utilité retenues par la société du montant des titres de participation et des créances rattachées par filiale.

Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées aux participations.

Enfin, nous avons vérifié que les notes 2.2, 3.1 et 8 de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation de la traduction en anglais examinée par le Conseil d'administration des comptes annuels destinée à être incluse dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation de la traduction en anglais des comptes annuels destinée à être incluse dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que la traduction en anglais des comptes annuels qui sera effectivement incluse par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspond à celle sur laquelle nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Exclusive Networks SA par votre Assemblée générale du 4 juin 2019 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 19 avril 2021 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Deloitte & Associés était dans la quatrième année de sa mission sans interruption, dont une année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet Mazars dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de

l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 26 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Deloitte & Associés

Jean-Marie Le Guiner

Marc BIASIBETTI

Jean-Marie LE GUINER



Exclusive Networks S.A.
(anciennement Everest HoldCo S.A.S.)

20 Quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt

Comptes annuels
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021

Sommaire

BILAN ACTIF	2
BILAN PASSIF	3
COMPTE DE RESULTAT	4
COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	5
1. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES	6
1.1. <i>Activité</i>	6
1.2. <i>Faits majeurs de la période</i>	6
1.3. <i>Evénements postérieurs à la clôture</i>	9
1.4. <i>Autre information juridique</i>	9
1.5. <i>Intégration fiscale</i>	10
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES	11
2.1. <i>Immobilisations</i>	11
2.2. <i>Titres de participation et créances rattachées</i>	11
2.3. <i>Autres immobilisations financières</i>	12
2.4. <i>Créances et dettes</i>	12
2.5. <i>Opérations en devises étrangères</i>	12
2.6. <i>Disponibilités</i>	12
2.7. <i>Provision pour risques et charges</i>	13
2.8. <i>Reconnaissance du chiffre d'affaires</i>	13
2.9. <i>Produits et charges exceptionnels</i>	13
3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF	14
3.1. <i>Actif immobilisé</i>	14
3.2. <i>Créances</i>	15
3.3. <i>Valeurs mobilières de placement</i>	15
4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF	16
4.1. <i>Capital social</i>	16
4.2. <i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	16
4.3. <i>Etats des dettes</i>	17
4.4. <i>Dettes fiscales et sociales</i>	17
5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	18
5.1. <i>Ventilation du chiffre d'affaires net</i>	18
5.2. <i>Résultat financier</i>	18
5.3. <i>Résultat exceptionnel</i>	18
6. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	19
7. ENGAGEMENTS HORS BILAN	19
8. FILIALES ET PARTICIPATIONS	20
9. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	21
10. INFORMATIONS DIVERSES	22
10.1. <i>Effectifs</i>	22

BILAN ACTIF

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 (en milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020
	Brut	Amort. et dépréciations	Net
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles :			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles :	2		2
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles	2		2
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières :	1 065 574		1 065 574
Participations	978 350		978 350
Créances rattachées à des participations	12 922		12 922
TIAP			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	74 302		74 302
Total I	1 065 577		1 065 577
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours :			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commande	2		2
Créances :	6 144		6 144
Créances Clients et Comptes rattachés	1 005		1 005
Autres Créances	5 139		5 139
Capital souscrit - appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement :	500		500
Actions propres	99		99
Autres titres			
Instruments financiers à terme et jetons détenus	401		401
Disponibilités	20		20
Charges constatées d'avance	304		304
Total II	6 971		6 971
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)			
Primes de remboursement des emprunts (IV)			
Écart de conversion et différences d'évaluation - Actif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	1 072 547		1 072 547

BILAN PASSIF

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	7 318	7 317
Primes d'émission, de fusion, d'apport	968 429	733 082
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale	732	732
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	74 118	
Report à nouveau		41 839
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(2 112)	32 278
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	1 048 485	815 249
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
Total I bis	1 048 485	815 249
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total II		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	12 832	722
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	10 634	571
Dettes fiscales et sociales	473	259
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	124	98
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
Total III	24 062	1 650
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	1 072 547	816 899

COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 (en milliers d'euros)			31/12/2021	31/12/2020
	France	Exportation	TOTAL	TOTAL
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	2 948		2 948	3 699
Montant net du chiffre d'affaires	2 948		2 948	3 699
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			(65)	69
Autres produits				
Total I	2 948		2 883	3 768
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes			(3 089)	(2 408)
Impôts, taxes et versements assimilés			(214)	(85)
Salaires et traitements			(755)	(507)
Charges sociales			(84)	(206)
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			(97)	()
Total II			(4 240)	(3 206)
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(1 357)	562
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :				
Bénéfice ou perte transféré III				
Perte ou bénéfice transféré IV				
Produits financiers :				
De participation			22 052	31 869
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			105	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			5 345	
Total V			27 502	31 869
Charges financières :				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			(21 420)	
Différences négatives de change			(113)	(1)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			(4 929)	
Total VI			(26 462)	(1)
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			1 040	31 869
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)			(317)	32 430

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV + V – VI)	(317)	32 430
Produits exceptionnels :		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total VII		
Charges exceptionnelles :		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(1 965)	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - exceptionnelles		
Total VIII	(1 965)	
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(1 965)	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	170	(152)
Total des produits (I + III + V + VII)	30 385	35 637
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	(32 497)	(3 359)
Bénéfice ou (perte)	(2 112)	32 278

1. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

1.1. Activité

La société Exclusive Networks S.A. (anciennement Everest HoldCo S.A.S.) (« la Société ») a été immatriculée le 19 avril 2018. Elle a une activité de holding avec prise de participation dans toute entreprise ou société.

Le siège social de la société se situe au 20 Quai du Point du Jour – 92100 Boulogne Billancourt.

1.2. Faits majeurs de la période

1.2.1. Introduction en Bourse (IPO) - Euronext

En date du 23 septembre 2021, Exclusive Networks S.A. a réalisé avec succès son introduction en bourse en date en vue de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment A, code ISIN FR0014005DA7, mnémonique EXN)

Cela s'est traduit notamment par une augmentation du capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public, d'un montant nominal de 1 040 000 euros, par l'émission de 13 000 000 actions ordinaires nouvelles de 0,08 euro de valeur nominale au prix de 20 euros par action, soit un montant total de 260 000 000 euros.

La prime d'émission nette de 234 143 milliers d'euros correspond à la prime d'émission brute de 258 960 milliers d'euros (différence entre la valeur nominale et la valeur d'achat) diminuée des coûts directement rattachables à l'IPO pour 24 817 milliers d'euros.

L'introduction en bourse a été précédée d'un certain nombre de faits majeurs relatés ci-après.

1.2.2. Changement de forme juridique et de dénomination - Exclusive Networks S.A

Dans leur décision extraordinaire en date du 1^{er} septembre 2021, les Associés ont modifié la forme juridique (passage d'une S.A.S. à une S.A. à Conseil d'Administration) et la dénomination sociale de la Société (anciennement Everest HoldCo S.A.S.) et adopté "Exclusive Networks SA" comme nouvelle dénomination sociale de la Société. En conséquence, de nouveaux statuts ont été adoptés.

La dénomination sociale de la Société est : Exclusive Networks S.A.

1.2.3. Changement des mandataires sociaux

Dans leur décision extraordinaire du 1^{er} septembre 2021, les Associés ont mis fin au mandat du Président de la Société, Monsieur Jesper Trolle, ont dissous le Comité de Surveillance de la Société, organe statutaire institué dans le cadre de la S.A.S., et ont mis fin de plein droit au mandat de Président et membre du Comité de Surveillance exercé par Monsieur Benoît Vauchy, et aux mandats de membre du Comité de Surveillance exercés par Messieurs Michail Zekkos, Pierre Pozzo, Olivier Breittmayer, Nicolas Trombert et Pierre Boccon-Liaudet.

Les Associés ont nommé en qualité d'Administrateurs de la Société Anonyme :

- Monsieur Jesper Trolle ;
- Monsieur Michail Zekkos (Président du Conseil d'Administration du 1^{er} au 27 septembre) ;
- Monsieur Pierre Pozzo ; et
- Monsieur Olivier Breittmayer.

De nouveaux Administrateurs ont été nommés au cours de l'Assemblée Générale du 1^{er} septembre sous condition suspensive du règlement livraison de l'Offre dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris :

- Barbara Thoralfsson, Présidente du Conseil d'administration à compter du 27 septembre 2021 ;
- Nathalie Bühnemann, Présidente du Comité d'Audit à compter du 27 septembre 2021 ;
- Marie-Pierre de Bailliencourt, Présidente du Comité des Nominations et des Rémunérations à compter du 27 septembre 2021.

Les Administrateurs ont été nommés pour une durée de quatre années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, devant se tenir en 2025.

1.2.4. Réorganisation en capital

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2021, les actionnaires ont adopté les résolutions suivantes (ci-après « l'Opération Intercalaire ») :

- Augmentation de capital d'un montant de 0,24 € par émission de 2 actions ordinaires, 9 actions de préférence de catégorie PS1, 2 actions de préférence de catégorie PS2, 4 actions de préférence de catégorie PS3 et 7 actions de préférence de catégorie PS4 d'une valeur nominale d'un centime d'euro chacune.
- Regroupement d'actions, 8 actions anciennes de 0,01 € étant regroupées en 1 action nouvelle de 0,08 €.

1.2.5. Réorganisation du groupe et changement de la structure actionnariale de la Société

En date du 30 juin 2021 et sous condition suspensive de réalisation du projet d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (l'"Introduction en Bourse"), il a été décidé par le Conseil de Surveillance de simplifier le groupe et la structure actionnariale de la Société. Ceci s'est opéré via :

- la fusion-absorption par la Société de la société EM Networks 1 (839 991 478 RCS Nanterre) ("EMN 1") et de la société EM Networks 2 (840 232 698 RCS Nanterre) ("EMN 2"), étant rappelé qu'au jour du Traité de Fusions, EMN 1 détenait 34 466 890 actions de préférence de catégorie PS1 (les "PS1") de la Société, qu'EMN 2 détenait 29 262 606 actions ordinaires de la Société.
- la fusion-absorption par la société Everest MidCo (839 758 604 RCS Nanterre) de sa filiale à 100 %, la société Everest BidCo (839 080 009 RCS Nanterre), suivie immédiatement de la fusion-absorption par la société Everest SubHoldCo (839 874 484 RCS Nanterre) de sa filiale à 100%, la société Everest MidCo (839 758 604 RCS Nanterre), elle-même suivie immédiatement de la fusion-absorption par la Société de sa filiale à 100 %, la société Everest SubHoldCo (839 874 484 RCS Nanterre), ci-après § « fusion des sociétés Everest »..

1.2.5.1. Fusion des sociétés EM Networks 1 (EMN 1) et EM Networks 2 (EMN 2)

En conséquence de la décision du 30 juin 2021 et en prenant en compte le résultat de l'Opération Intercalaire impliquant notamment une augmentation de la valeur nominale des actions de la Société et la diminution du nombre d'actions en circulation, les opérations capitalistiques suivantes se sont réalisées en date du 22 septembre 2021 :

(a) Augmentation de capital

- d'un montant de 498 925,44 euros par l'émission de 6 236 568 actions ordinaires nouvelles en rémunération des apports consentis par EMN1
- d'un montant de 292 564,88 euros par l'émission de 3 657 061 actions ordinaires nouvelles en rémunération des apports consentis par EMN2
- soit une augmentation de capital totale de 791 490,32 euros par l'émission de 9 893 629 actions ordinaires nouvelles.

(b) Génération d'une prime de fusion de 197 114 020,91 euros à savoir :

- 124 245 517,30 euros au titre de l'absorption de EM Networks 1
- 72 868 503,61 euros au titre de l'absorption de EM Networks 2

(c) Réduction de capital au titre de l'annulation des 3 657 826 actions ordinaires précédemment détenues par la société EMN2 et des 4 308 362 actions de préférence de catégorie PS1 précédemment détenues par la société EMN1, auto-détenues par la société au résultat des fusions EMN1 et EMN2, soit une réduction de capital nominale de 637 295,04.

(d) La différence entre la valeur d'apport à savoir 197 740 124,23 euros, et leur valeur nominale, à savoir 637 295,04 sera imputée sur la prime globale de fusion visée ci-avant.

1.2.5.2. Fusion des sociétés Everest

En conséquence de la décision du 30 juin 2021 du Conseil de Surveillance, les fusions en cascade des sociétés Everest ont été réalisées au 27 septembre 2021 avec effets rétroactifs fiscalement et comptablement au 1^{er} janvier 2021. Ces fusions sont placées sous le régime juridique des fusions dites "simplifiées" entre sociétés par actions, prévu notamment à l'article L. 236-11 du Code de commerce.

Les éléments d'actif apportés par les sociétés absorbées au titre de la Fusion comprennent l'ensemble des actifs des sociétés absorbées sur la base de ses comptes sociaux au 31 décembre 2020.

1.2.6. Conversion des actions de préférence en actions ordinaires

En conséquence de la décision du 30 juin 2021 du Conseil de Surveillance, les opérations capitalistiques suivantes se sont réalisées en date du 27 septembre :

- Augmentation de capital de la Société d'un montant de 36 462,56 euros au résultat de la conversion des actions de préférence 1 (PS1) en actions ordinaires
- Réduction de capital (non-motivée par des pertes) d'un montant de 190 051,84 euros au résultat de la conversion des actions de préférence 2 (PS2) en actions ordinaires
- Réduction de capital (non-motivée par des pertes) d'un montant de 1 039 612,40 euros au résultat de la conversion des actions de préférence 3 (PS3) en actions ordinaires

soit une réduction de capital nette d'un montant nominal de 1 193 202,08 euros.

1.2.7. *Changement de Commissaire aux Comptes*

1.2.7.1. *Démission du co-commissaire aux comptes Monsieur Bruno PALASSET*

Dans leur décision du 21 juin 2021, les Associés prennent acte de la démission de Monsieur Bruno PALASSET de ses fonctions de co-commissaire aux comptes de la Société.

1.2.7.2. *Nomination de Mazars en qualité de co-commissaire aux comptes*

Dans leur décision du 19 avril 2021, les Associés décident de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes de la Société la société Mazars, dont le siège social est 61, rue Henri-Regnault, 92075 Paris La Défense Cedex.

1.2.8. *Impacts liés à la pandémie de Covid-19*

La pandémie de Covid-19 n'a pas impacté de manière significative les états financiers individuels de la Société.

Par ailleurs, la Société n'a pas sollicité de financement additionnel ou d'aides gouvernementales directement en lien avec la crise sanitaire et n'a pas mis en œuvre des mesures d'activité partielle donnant lieu à des dispositifs d'indemnisation gouvernementale.

1.2.9. *Acquisitions et cessions des titres EMN 1 et EM N2*

Au cours de l'exercice et avant l'IPO, la Société a procédé à l'acquisition et à la cession de titres EMN 1 et EMN 2. Les achats ont été réalisés auprès d'Everest HoldCo Ltd et les ventes auprès de certains managers du groupe Exclusive Networks. Les impacts financiers sont présentés dans la note relative 4.3. *Résultat exceptionnel*.

1.2.10. *Attribution d'actions gratuites*

Dans leur décision du 30 juin 2021, les Associés ont autorisé le Président de la Société à mettre en place un plan d'attribution gratuite d'un nombre maximum de 7 000 000 actions ordinaires avant regroupement d'actions, soit 875 000 après regroupement.

Ce plan a été mis en place au 30 juin 2021. Il comporte une période d'acquisition d'un an et est soumis à une condition de présence.

Au 31 décembre 2021, le nombre d'actions gratuites attribuées à certains managers du Groupe s'élève à 193 750.

1.3. Evénements postérieurs à la clôture

Néant. Les incidences du conflit en Ukraine sont très limitées pour le Group Exclusive Networks et nulles pour la Société.

1.4. Autre information juridique

Depuis le 25 mai 2018, les titres de la Société sont majoritairement détenus par la société de droit anglais Everest UK HoldCo Limited. En date du 31 décembre 2021, Everest UK HoldCo Limited détient 57,4 % du capital social de la Société. 20,3% du capital correspond au « flottant », actions disponibles sur le marché réglementé d'Euronext, compartiment A.

1.5. Intégration fiscale

Exclusive Networks S.A. (anciennement Everest HoldCo S.A.S.) détenait 100% d'Everest SubHoldCo S.A.S., qui détenait elle-même 100% d'Everest MidCo S.A.S., qui détenait elle-même 100% d'Everest BidCo S.A.S.

Un groupe fiscal était constitué regroupant les quatre entités avec date d'entrée en vigueur au 1^{er} juin 2018.

La fusion des sociétés intégrées a entraîné la cessation du groupe d'intégration fiscale au 1^{er} janvier 2021.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Les notes, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25 avril 2022 par le Conseil d'administration.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement ANC n 2018-07 modifiant le règlement n°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Les montants figurant dans les notes de l'annexe sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1. Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais accessoires inclus), net de remises et d'escomptes et hors frais financiers.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire :

Nature des biens immobilisés	Durée
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	5 à 8 ans

Les immobilisations sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte de leur valeur d'usage ou de leur valeur vénale à la clôture de l'exercice.

2.2. Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition qui inclut les frais accessoires d'acquisition. Périodiquement, la valeur nette comptable des titres de participation est comparée à leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée selon des méthodes d'évaluations multicritères : quote-part de capitaux propres sociaux, multiples basés sur des indicateurs clés du Groupe et sur la capitalisation boursière, et valeur actuelle de flux de trésorerie futurs sur la base de business plans.

Les créances rattachées aux titres de participation sont comptabilisées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à cette dernière, une dépréciation est enregistrée du montant de la différence.

Lorsque les titres de participations et les créances rattachées aux titres de participation ont une valeur d'utilité inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation des titres de participation est d'abord comptabilisée avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées.

Compte tenu de la situation financière de la filiale et de ses perspectives d'avenir, ni les titres, ni les créances rattachées n'ont été dépréciés au 31 décembre 2021.

Les avances en compte-courant et prêts consentis à la filiale sont présentés en Autres créances rattachées à des participations et font l'objet d'une rémunération.

2.3. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.4. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet, le cas échéant, de dépréciation par voie de provision, pour tenir compte des risques de non-recouvrement. L'analyse de ce risque est individualisée et il n'est pas procédé à la constitution de provision pour dépréciation en fonction de critères statistiques.

2.5. Opérations en devises étrangères

Les dettes et les créances en devises à la clôture de l'exercice sont converties à leur contre-valeur en Euros, sur la base du cours de clôture officiel à cette date ou du taux couvert lorsqu'elles font l'objet d'une couverture de change.

Les différences de conversion sont inscrites au bilan sous la rubrique « écarts de conversion actif » et « écarts de conversion passif ». En outre, les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération sur la base du cours moyen de conversion du mois.

2.6. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

Les comptes bancaires en devises à la clôture de l'exercice, sont convertis à leur contre-valeur en Euros au cours de clôture ; les différences de change ainsi constatées sont comptabilisées au compte de résultat (perte ou gain de change).

2.7. Provision pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard de tiers résultant d'évènements passés dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Chacun des litiges connus dans lesquels le Groupe est impliqué a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation par la Direction du Groupe de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

2.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à la facturation de prestations de services rendues aux filiales du Groupe qui sont reconnues à l'achèvement des prestations.

2.9. Produits et charges exceptionnels

Sont inscrits en résultat exceptionnel les événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité opérationnelle et ceux qui par nature ou du fait de leur montant ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Actif immobilisé - Brut	A l'ouverture	Augmentation	Fusion	Diminution	A la clôture
Concessions et droits similaires					
<i>Sous-total - Immobilisations incorporelles</i>					
Installations générales					
Matériel de bureau et informatique	2				2
Mobilier					
<i>Sous-total - Immobilisations corporelles</i>	2				2
Autres participations	399 468	239 344	340 190	(653)	978 350
Créances rattachées à des participations	383 967		(371 045)		12 922
Autres Immobilisations financières	7		74 296		74 302
<i>Immobilisations financières</i>	783 442	239 344	43 441	(653)	1 065 574
TOTAL	783 445	239 344	43 441	(653)	1 065 577

Actif immobilisé - Amort. / dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Fusion	Diminution	A la clôture
Concessions et droits similaires					
<i>Sous-total - Immobilisations incorporelles</i>					
Installations générales					
Matériel de bureau et informatique					
Mobilier					
<i>Sous-total - Immobilisations corporelles</i>					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres Immobilisations financières					
<i>Immobilisations financières</i>					
TOTAL					

Actif immobilisé - VNC	A l'ouverture	Augmentation	Fusion	Diminution	A la clôture
Concessions et droits similaires					
<i>Sous-total - Immobilisations incorporelles</i>					
Installations générales					
Matériel de bureau et informatique	2				2
Mobilier					
<i>Sous-total - Immobilisations corporelles</i>	2				2
Autres participations	399 468	239 344	340 190	(653)	978 350
Créances rattachées à des participations	383 967		(371 045)		12 922
Autres Immobilisations financières	7		74 296		74 302
<i>Immobilisations financières</i>	783 442	239 344	43 441	(653)	1 065 574
TOTAL	783 445	239 344	43 441	(653)	1 065 577

La variation des autres participations s'explique par :

- La cession des titres EM N1 pour 652 milliers d'euros ;
- Les augmentations de capital par compensation de créances pour 165 147 milliers d'euros auprès d'Everest SubBidCo S.A.S. et pour 74 197 milliers d'euros auprès d'Everest UK Finco Ltd, soit une augmentation totale des titres pour 239 344 milliers d'euros
- Effets de fusions des sociétés Everest :
 - o Annulation des titres Everest SubHoldCo pour 398 816 milliers d'euros dans le cadre de la fusion ;
 - o Inscription à l'actif du bilan des participations anciennement détenues par Everest BidCo S.A.S. pour Everest SubBidCo S.A.S. pour 589 006 milliers d'euros et pour Everest UK Finco pour 150 000 milliers d'euros

La variation des autres immobilisations financières correspond au mali de fusion généré par les opérations entre société Everest.

3.2. Créances

Au 31 décembre 2021, le poste « Créances d'exploitation & charges constatées d'avance » pour 6 448 milliers d'euros est principalement composé des comptes courants intragroupe, des positions débitrices de TVA, et de factures à établir.

Au 31 décembre 2020, ce poste comportait principalement le compte courant avec la société Everest SubHoldCo S.A.S. pour 31 869 milliers d'euros.

3.3. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent au contrat de liquidité avec la société Parel SA, filiale de la Société Générale qui intervient sur le marché pour acheter ou vendre des actions Exclusive Networks S.A. La Société a ouvert un compte de conservation (compte Titres et un compte Espèces) tenu par la société Parel au 31 décembre 2021, 99 milliers d'euros sont correspondent à des actions auto-détenues et 401 milliers d'euros à de la trésorerie disponible à court terme.

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Capital social

Au 31 décembre 2021, consécutivement aux réorganisations juridiques dans le cadre de l'introduction en bourse, le capital social a évolué sur la période comme suit :

(Nombre d'actions)	Actions ordinaires (AO)	Actions de préférence 1 (ADP1)	Actions de préférence 2 (ADP2)	Actions de préférence 3 (ADP3)	Actions de préférence 4 (ADP4)	Total
31 décembre 2020	119 262 598	42 649 455	341 880 574	227 920 316	1	731 712 944
Augmentation de capital	2	9	2	4	7	24
Capital social avant regroupement d'actions	119 262 600	42 649 464	341 880 576	227 920 320	8	731 712 968
Regroupement d'actions (ratio 8:1)	14 907 825	5 331 183	42 735 072	28 490 040	1	91 464 121
Fusion-absorption des sociétés EM N1 et EM N2	6 235 803	(4 308 362)	-	-	-	1 927 441
Conversion des ADP en AO	57 332 913	(1 022 821)	(42 735 072)	(28 490 040)	(1)	(14 915 021)
Augmentation de capital (offre au public)	13 000 000	-	-	-	-	13 000 000
31 décembre 2021	91 476 541	-	-	-	-	91 476 541

4.2. Tableau de variation des capitaux propres

Postes (en milliers d'euros)	01/01/2021	Affectation du résultat 2020	Resultat de l'exercice	Augmentation de capital	Fusion EM 1 et EM 2	Conversion des actions	IPO	31/12/2021
Capital social	7 317				154	(1 193)	1 040	7 318
Prime d'émission	733 082					1 193	234 143	968 418
Réserve légale	732							732
Prime de fusion	-				11			11
Autres réserves	-							-
Report à nouveau	41 839	32 278						74 118
Résultat	-							-
Dividendes	-							-
Capitaux propres avant résultat	782 970	32 278	-		165	-	235 183	1 050 597
Résultat de l'exercice	32 278	(32 278)	(2 112)					(2 112)
Capitaux propres à la clôture	815 249	-	(2 112)		165	-	235 183	1 048 485

4.3. Etats des dettes

Etats des dettes (en milliers d'euros)	Montant total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières diverses	12 832	12 832	-
Fournisseurs et comptes rattachés	10 634	10 634	-
Dettes fiscales et sociales	473	473	-
Autres dettes	124	124	-
Produits constatés d'avance			-
TOTAL	24 062	24 062	-

Les dettes financières diverses correspondent aux positions créditrices de compte courant avec la société Everest SubBidCo S.A.S.

4.4. Dettes fiscales et sociales

Dettes sociales et fiscales (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fiscales et sociales	473	259
Personnel	281	47
Organismes sociaux	192	56
Etat, impôts sur les bénéfices		156
Autres dettes	124	89
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		4
Autres impôts, taxes et assimilés	124	85
Produits constatés d'avance		
TOTAL	596	348

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Prestations de services	2 948	3 699
TOTAL	2 948	3 699

Répartition par marché géographique (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
France	2 948	3 699
Exportations et Union Européenne	-	-
TOTAL	2 948	3 699

Le chiffre d'affaires est réalisé avec des sociétés du groupe (Exclusive France Holding SAS et Everest SubBidCo S.A.S.) et correspond à des prestations de services d'assistance en matière notamment de direction générale, stratégie, acquisitions et gestion des investissements, et gestion financière et fiscale.

5.2. Résultat financier

Résultat financier (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers de participations	22 052	31 869
<i>Revenus des créances rattachées à participation</i>	<i>22 052</i>	<i>31 869</i>
Autres intérêts et produits assimilés		-
<i>Autres produits financiers</i>		-
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-
Différences positives de change	105	
<i>Gains de change</i>	<i>105</i>	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	5 345	-
Total des produits financiers (1)	27 502	31 869
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilés	21 420	()
<i>Intérêts bancaires opérations financement</i>	<i>21 420</i>	()
Différences négatives de change	113	1
<i>Pertes de change</i>	<i>113</i>	<i>1</i>
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	4 929	-
Total des charges financières (2)	26 462	1
Résultat financier	1 040	31 869

Les produits et charges sur cessions de valeurs mobilières de placement correspondent aux achats et ventes de titres EM N1 et EM N2 en amont de l'introduction en bourse.

5.3. Résultat exceptionnel

Au 31 décembre 2021, le résultat exceptionnel s'élève est 1 965 milliers d'euros contre un solde nul au 31 décembre 2020. Ce montant correspond principalement à des frais indirectement rattachables à l'opération d'introduction en bourse.

6. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Nature des différences temporaires	Montant (€)
Accroissements de la dette future d'impôts – TOTAL (1)	Néant
Allègements de la dette future d'impôts – TOTAL (2)	Néant
Allègement net (1) – (2)	0

7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements financiers donnés et reçus

Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite

L'engagement est calculé pour l'ensemble du personnel salarié présent à la clôture de l'exercice sans condition d'ancienneté. Il est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées en retenant l'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié à 65 ans.

Au 31 décembre 2021, l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite s'élève à 5 549 euros (contre 1 790 euros à la clôture de l'exercice 2020) avec pour principale hypothèse un taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des engagements de 0,87% (1,45% au 31 décembre 2020).

8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'exercice
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
(1) Everest SubBidCo S.A.S.	1 095 375 732 €	-	69%	754 153 224	754 153 224	12 922 303	-	18 300 581	-31 878 686	-
(2) Everest UK Finco Ltd	195 209 148 £	23 842 624 £	100%	224 196 587	224 196 587	-	-	-	17 259 355 £	-
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires :

(1) Everest SubBidco S.A.S.
 20 Quai du Point du Jour – 92100 Boulogne Billancourt

(2) Everest Uk Finco Ltd
 Mill Lane – Alton – Hampshire GU342QJ

9. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	2021		2020	
	Entreprises liées	Autres parties liées (*)	Entreprises liées	Autres parties liées (*)
Participations	978 350	-	399 468	-
Créances rattachées à des participations	12 922	-	383 967	-
Créances clients et comptes rattachés	1 005	-	1 368	-
Autres créances	2 569	-	31 947	-
Créances diverses - intégration fiscale	-	-	170	-
Dettes financières	-	-	722	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54	-	30	-
Autres dettes	-	-	9	-
Chiffre d'affaires	2 948	-	3 699	-
Produits financiers	22 052	-	31 869	-
Charges financières	21 393	-	-	-
Honoraires	225	-	241	816
Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
Autres charges d'exploitation	-	-	-	-

(*) Autre parties liées

La société HTIVB, dont le président est Olivier Breitmayer, avait réalisé des prestations au titre de son mandat social dans Everest HoldCo SAS. Ces prestations facturées à Everest HoldCo se sont élevées à 816 201 euros pour l'exercice 2020.

10. INFORMATIONS DIVERSES

10.1. Effectifs

	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	1	2
Agents de maîtrise et techniciens	0	0
Employés	0	0
Ouvriers	0	0
TOTAL	1	2

Exclusive Networks SA

Société anonyme au capital de 7,317,122.88 euros

Siège social : 20, Quai du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt

839 082 450 RCS Nanterre

EXTRAIT DU :

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2022

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire annuelle de la société Exclusive Networks SA qui s'est tenue le 21 juin 2022 au siège social de la Société à 15 heures, il est extrait ce qui suit :

(...)

La Présidente rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée générale adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 mai 2022 :

STATUANT EN LA FORME ORDINAIRE

1. Rapport de gestion et de Groupe établi par le Conseil d'administration ;
2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2021 ;
3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 2021 ;
4. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
5. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (*1^{ère} résolution*) ;
6. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (*2^{ème} résolution*) ;
7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et fixation du montant du dividende de l'exercice 2021 (*3^{ème} résolution*) ;
8. Approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce (*4^{ème} résolution*) ;

(...)

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution (*Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes annuels de l'exercice 2021, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir un résultat déficitaire d'un montant de 2 111 921 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges non déductibles pour l'établissement de l'impôt, visées au 4 de l'article 39 dudit Code, et qui s'élèvent pour l'exercice 2021 à un montant de 18 367 euros.

Voix pour	83 337 639	>99,99%
Voix contre	260	<0,01%
Abstentions	61,163	

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice 2021, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation de la trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, établis conformément aux articles L.233-16 du Code du commerce, lesquels font ressortir un résultat part du Groupe déficitaire de 13 522 373 euros.

Voix pour	83 337 639	>99,99%
Voix contre	260	<0,01%
Abstentions	61,163	

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Troisième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et fixation du montant du dividende de l'exercice 2021*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- décide d'affecter en « Autres réserves » la perte de l'exercice 2021 s'élevant à 2 111 921 euros ramenant ainsi le solde créditeur du compte « Autres réserves » de la somme de 74 117 979 euros à la somme de 72 006 058 euros ;
- constate que le montant du bénéfice distribuable s'élève à 72 006 058 euros ;
- décide de distribuer un dividende de 0,20 euro par action, soit un montant global de 18 295 307 euros (sur la base des 91 476 536 actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2021).

La date de détachement du dividende interviendra le 5 juillet 2022 et le dividende sera mis en paiement le 7 juillet 2022. En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende entre le 31 décembre 2021 et la date de détachement du dividende, le montant global du dividende sera ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « Autres réserves » sera alors déterminé au regard du dividende effectivement mis en paiement.

Il est précisé que la Société ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détiendrait en propre à la date de détachement et lors de la mise en paiement du dividende, les sommes correspondantes au dividende non versé aux actions auto-détenues étant affecté au compte « Autres réserves » et le montant global du dividende ajusté en conséquence.

Le dividende est éligible à l'abattement de 40 %, mentionné à l'article 158 3. 2° du Code général des impôts, pour les actionnaires qui peuvent en bénéficier. Toutefois, en application des dispositions de l'article 112 1° du Code général des Impôts, ne sont pas considérés comme des revenus distribués imposables les sommes réparties au profit des actionnaires présentant le caractère de remboursement d'apports ou de primes d'émission à condition que tous les bénéfices et réserves autres que la réserve légale aient été auparavant répartis. Au regard de ces dispositions, le montant distribué de 0,20 euro par action constitue un revenu distribué, éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 158 du Code général des impôts pour les actionnaires qui peuvent en bénéficier.

L'Assemblée Générale confère, en tant que de besoin au Directeur Général, avec faculté de subdélégation, tous pouvoirs à l'effet de :

- constater le montant du dividende effectivement versé ;
- plus généralement faire le nécessaire et prendre toutes mesures utiles pour assurer la bonne fin des opérations de la présente résolution.

L'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Voix pour	83 398 398	>99,99%
Voix contre	260	<0,01%
Abstentions	404	

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Quatrième résolution (Approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, statuant sur ce rapport, approuve en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce les termes dudit rapport dans toutes ses dispositions ainsi que la convention de garantie de langue anglaise « *Underwriting Agreement* » conclue et autorisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et prend acte de l'absence de conventions et engagements conclus ou autorisés au cours d'exercices antérieurs qui se sont poursuivis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Voix pour	71 416 198	>99,99%
Voix contre	260	<0,01%
Abstentions	504	

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Pour certification conforme.

DocuSigned by:

 BF3B956B4343400...

Vincent Savesi
 Secrétaire de l'Assemblée Générale

mazars

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Deloitte.

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Exclusive Networks SA

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Exclusive Networks SA

Société anonyme

20, quai du Point du Jour, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

RCS Nanterre 839 082 450

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale de la société Exclusive Networks SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Exclusive Networks SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Point clé de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées aux participations

Notes 2.2 « Titres de participation et créances rattachées », 3.1 « Actif immobilisé » et 8 « Filiales et des participations » de l'annexe aux comptes annuels

Description du risque identifié

Au 31 décembre 2021, les titres de participation et les créances rattachées s'élèvent respectivement à un montant net de 978 millions d'euros et 13 millions d'euros, représentant ensemble 92% du total bilan.

Comme décrit à la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition qui inclut les frais accessoires d'acquisition. Les créances rattachées aux titres de participation sont comptabilisées à leur valeur nominale.

La valeur d'utilité des titres de participation est déterminée selon des méthodes d'évaluations multicritères : quote-part de capitaux propres sociaux, analyse de multiples basés sur des indicateurs clés du Groupe, capitalisation boursière, et valeur actuelle de flux de trésorerie futurs déterminée sur la base de business plans. La valeur d'inventaire des créances rattachées aux participations est déterminée en fonction de la probabilité de leur recouvrement.

A la clôture de l'exercice, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité ou d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Une dépréciation des titres de participation est d'abord comptabilisée avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées.

Dans ce contexte, et compte tenu de l'importance de leurs valeurs au bilan de la société et des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées aux participations constitue un point clé de l'audit.

Réponse d'audit apportée

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation et des créances rattachées aux participations, nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par le management est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des hypothèses de calcul utilisées. En particulier :

- Nous avons pris connaissance de la méthodologie retenue par la direction pour évaluer la valeur d'utilité de chaque titre de participation et le caractère recouvrable des créances rattachées ;
- Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nous avons vérifié que les capitaux propres et l'endettement net retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nous avons obtenu les prévisions de flux futurs de trésorerie des participations concernées et nous avons apprécié :
 - leur cohérence avec les business plans établis par le management et leur caractère raisonnable par rapport au contexte économique et financier dans lequel opèrent ces participations,
 - le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour déterminer les taux d'actualisation et taux de croissance long terme, avec le support de nos experts en évaluation ;
- Nous avons rapproché les valeurs d'utilité retenues par la société du montant des titres de participation et des créances rattachées par filiale.

Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées aux participations.

Enfin, nous avons vérifié que les notes 2.2, 3.1 et 8 de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation de la traduction en anglais examinée par le Conseil d'administration des comptes annuels destinée à être incluse dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation de la traduction en anglais des comptes annuels destinée à être incluse dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que la traduction en anglais des comptes annuels qui sera effectivement incluse par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspond à celle sur laquelle nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Exclusive Networks SA par votre Assemblée générale du 4 juin 2019 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 19 avril 2021 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Deloitte & Associés était dans la quatrième année de sa mission sans interruption, dont une année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet Mazars dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de

l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 26 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Deloitte & Associés

Jean-Marie Le Guiner

Marc BIASIBETTI

Jean-Marie LE GUINER



Exclusive Networks S.A.
(anciennement Everest HoldCo S.A.S.)

20 Quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt

Comptes annuels
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021

Sommaire

BILAN ACTIF	2
BILAN PASSIF	3
COMPTE DE RESULTAT	4
COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	5
1. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES	6
1.1. <i>Activité</i>	6
1.2. <i>Faits majeurs de la période</i>	6
1.3. <i>Evénements postérieurs à la clôture</i>	9
1.4. <i>Autre information juridique</i>	9
1.5. <i>Intégration fiscale</i>	10
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES	11
2.1. <i>Immobilisations</i>	11
2.2. <i>Titres de participation et créances rattachées</i>	11
2.3. <i>Autres immobilisations financières</i>	12
2.4. <i>Créances et dettes</i>	12
2.5. <i>Opérations en devises étrangères</i>	12
2.6. <i>Disponibilités</i>	12
2.7. <i>Provision pour risques et charges</i>	13
2.8. <i>Reconnaissance du chiffre d'affaires</i>	13
2.9. <i>Produits et charges exceptionnels</i>	13
3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF	14
3.1. <i>Actif immobilisé</i>	14
3.2. <i>Créances</i>	15
3.3. <i>Valeurs mobilières de placement</i>	15
4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF	16
4.1. <i>Capital social</i>	16
4.2. <i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	16
4.3. <i>Etats des dettes</i>	17
4.4. <i>Dettes fiscales et sociales</i>	17
5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	18
5.1. <i>Ventilation du chiffre d'affaires net</i>	18
5.2. <i>Résultat financier</i>	18
5.3. <i>Résultat exceptionnel</i>	18
6. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	19
7. ENGAGEMENTS HORS BILAN	19
8. FILIALES ET PARTICIPATIONS	20
9. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	21
10. INFORMATIONS DIVERSES	22
10.1. <i>Effectifs</i>	22

BILAN ACTIF

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 (en milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020
	Brut	Amort. et dépréciations	Net
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles :			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles :	2		2
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles	2		2
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières :	1 065 574		1 065 574
Participations	978 350		978 350
Créances rattachées à des participations	12 922		12 922
TIAP			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	74 302		74 302
Total I	1 065 577		1 065 577
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours :			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commande	2		2
Créances :	6 144		6 144
Créances Clients et Comptes rattachés	1 005		1 005
Autres Créances	5 139		5 139
Capital souscrit - appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement :	500		500
Actions propres	99		99
Autres titres			
Instruments financiers à terme et jetons détenus	401		401
Disponibilités	20		20
Charges constatées d'avance	304		304
Total II	6 971		6 971
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)			
Primes de remboursement des emprunts (IV)			
Écart de conversion et différences d'évaluation - Actif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	1 072 547		1 072 547
			816 899

BILAN PASSIF

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	7 318	7 317
Primes d'émission, de fusion, d'apport	968 429	733 082
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale	732	732
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	74 118	
Report à nouveau		41 839
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(2 112)	32 278
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	1 048 485	815 249
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
Total I bis	1 048 485	815 249
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total II		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	12 832	722
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	10 634	571
Dettes fiscales et sociales	473	259
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	124	98
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
Total III	24 062	1 650
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	1 072 547	816 899

COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 (en milliers d'euros)			31/12/2021	31/12/2020
	France	Exportation	TOTAL	TOTAL
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	2 948		2 948	3 699
Montant net du chiffre d'affaires	2 948		2 948	3 699
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			(65)	69
Autres produits				
Total I	2 948		2 883	3 768
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes			(3 089)	(2 408)
Impôts, taxes et versements assimilés			(214)	(85)
Salaires et traitements			(755)	(507)
Charges sociales			(84)	(206)
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			(97)	()
Total II			(4 240)	(3 206)
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(1 357)	562
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :				
Bénéfice ou perte transféré III				
Perte ou bénéfice transféré IV				
Produits financiers :				
De participation			22 052	31 869
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			105	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			5 345	
Total V			27 502	31 869
Charges financières :				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			(21 420)	
Différences négatives de change			(113)	(1)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			(4 929)	
Total VI			(26 462)	(1)
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			1 040	31 869
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)			(317)	32 430

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV + V – VI)	(317)	32 430
Produits exceptionnels :		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total VII		
Charges exceptionnelles :		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(1 965)	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - exceptionnelles		
Total VIII	(1 965)	
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(1 965)	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	170	(152)
Total des produits (I + III + V + VII)	30 385	35 637
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	(32 497)	(3 359)
Bénéfice ou (perte)	(2 112)	32 278

1. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

1.1. Activité

La société Exclusive Networks S.A. (anciennement Everest HoldCo S.A.S.) (« la Société ») a été immatriculée le 19 avril 2018. Elle a une activité de holding avec prise de participation dans toute entreprise ou société.

Le siège social de la société se situe au 20 Quai du Point du Jour – 92100 Boulogne Billancourt.

1.2. Faits majeurs de la période

1.2.1. Introduction en Bourse (IPO) - Euronext

En date du 23 septembre 2021, Exclusive Networks S.A. a réalisé avec succès son introduction en bourse en date en vue de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment A, code ISIN FR0014005DA7, mnémonique EXN)

Cela s'est traduit notamment par une augmentation du capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public, d'un montant nominal de 1 040 000 euros, par l'émission de 13 000 000 actions ordinaires nouvelles de 0,08 euro de valeur nominale au prix de 20 euros par action, soit un montant total de 260 000 000 euros.

La prime d'émission nette de 234 143 milliers d'euros correspond à la prime d'émission brute de 258 960 milliers d'euros (différence entre la valeur nominale et la valeur d'achat) diminuée des coûts directement rattachables à l'IPO pour 24 817 milliers d'euros.

L'introduction en bourse a été précédée d'un certain nombre de faits majeurs relatés ci-après.

1.2.2. Changement de forme juridique et de dénomination - Exclusive Networks S.A

Dans leur décision extraordinaire en date du 1^{er} septembre 2021, les Associés ont modifié la forme juridique (passage d'une S.A.S. à une S.A. à Conseil d'Administration) et la dénomination sociale de la Société (anciennement Everest HoldCo S.A.S.) et adopté "Exclusive Networks SA" comme nouvelle dénomination sociale de la Société. En conséquence, de nouveaux statuts ont été adoptés.

La dénomination sociale de la Société est : Exclusive Networks S.A.

1.2.3. Changement des mandataires sociaux

Dans leur décision extraordinaire du 1^{er} septembre 2021, les Associés ont mis fin au mandat du Président de la Société, Monsieur Jesper Trolle, ont dissous le Comité de Surveillance de la Société, organe statutaire institué dans le cadre de la S.A.S., et ont mis fin de plein droit au mandat de Président et membre du Comité de Surveillance exercé par Monsieur Benoît Vauchy, et aux mandats de membre du Comité de Surveillance exercés par Messieurs Michail Zekkos, Pierre Pozzo, Olivier Breittmayer, Nicolas Trombert et Pierre Boccon-Liaudet.

Les Associés ont nommé en qualité d'Administrateurs de la Société Anonyme :

- Monsieur Jesper Trolle ;
- Monsieur Michail Zekkos (Président du Conseil d'Administration du 1^{er} au 27 septembre) ;
- Monsieur Pierre Pozzo ; et
- Monsieur Olivier Breittmayer.

De nouveaux Administrateurs ont été nommés au cours de l'Assemblée Générale du 1^{er} septembre sous condition suspensive du règlement livraison de l'Offre dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris :

- Barbara Thoralfsson, Présidente du Conseil d'administration à compter du 27 septembre 2021 ;
- Nathalie Bühnemann, Présidente du Comité d'Audit à compter du 27 septembre 2021 ;
- Marie-Pierre de Bailliencourt, Présidente du Comité des Nominations et des Rémunérations à compter du 27 septembre 2021.

Les Administrateurs ont été nommés pour une durée de quatre années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, devant se tenir en 2025.

1.2.4. Réorganisation en capital

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2021, les actionnaires ont adopté les résolutions suivantes (ci-après « l'Opération Intercalaire ») :

- Augmentation de capital d'un montant de 0,24 € par émission de 2 actions ordinaires, 9 actions de préférence de catégorie PS1, 2 actions de préférence de catégorie PS2, 4 actions de préférence de catégorie PS3 et 7 actions de préférence de catégorie PS4 d'une valeur nominale d'un centime d'euro chacune.
- Regroupement d'actions, 8 actions anciennes de 0,01 € étant regroupées en 1 action nouvelle de 0,08 €.

1.2.5. Réorganisation du groupe et changement de la structure actionnariale de la Société

En date du 30 juin 2021 et sous condition suspensive de réalisation du projet d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (l'"Introduction en Bourse"), il a été décidé par le Conseil de Surveillance de simplifier le groupe et la structure actionnariale de la Société. Ceci s'est opéré via :

- la fusion-absorption par la Société de la société EM Networks 1 (839 991 478 RCS Nanterre) ("EMN 1") et de la société EM Networks 2 (840 232 698 RCS Nanterre) ("EMN 2"), étant rappelé qu'au jour du Traité de Fusions, EMN 1 détenait 34 466 890 actions de préférence de catégorie PS1 (les "PS1") de la Société, qu'EMN 2 détenait 29 262 606 actions ordinaires de la Société.
- la fusion-absorption par la société Everest MidCo (839 758 604 RCS Nanterre) de sa filiale à 100 %, la société Everest BidCo (839 080 009 RCS Nanterre), suivie immédiatement de la fusion-absorption par la société Everest SubHoldCo (839 874 484 RCS Nanterre) de sa filiale à 100%, la société Everest MidCo (839 758 604 RCS Nanterre), elle-même suivie immédiatement de la fusion-absorption par la Société de sa filiale à 100 %, la société Everest SubHoldCo (839 874 484 RCS Nanterre), ci-après § « fusion des sociétés Everest »..

1.2.5.1. Fusion des sociétés EM Networks 1 (EMN 1) et EM Networks 2 (EMN 2)

En conséquence de la décision du 30 juin 2021 et en prenant en compte le résultat de l'Opération Intercalaire impliquant notamment une augmentation de la valeur nominale des actions de la Société et la diminution du nombre d'actions en circulation, les opérations capitalistiques suivantes se sont réalisées en date du 22 septembre 2021 :

(a) Augmentation de capital

- d'un montant de 498 925,44 euros par l'émission de 6 236 568 actions ordinaires nouvelles en rémunération des apports consentis par EMN1
- d'un montant de 292 564,88 euros par l'émission de 3 657 061 actions ordinaires nouvelles en rémunération des apports consentis par EMN2
- soit une augmentation de capital totale de 791 490,32 euros par l'émission de 9 893 629 actions ordinaires nouvelles.

(b) Génération d'une prime de fusion de 197 114 020,91 euros à savoir :

- 124 245 517,30 euros au titre de l'absorption de EM Networks 1
- 72 868 503,61 euros au titre de l'absorption de EM Networks 2

(c) Réduction de capital au titre de l'annulation des 3 657 826 actions ordinaires précédemment détenues par la société EMN2 et des 4 308 362 actions de préférence de catégorie PS1 précédemment détenues par la société EMN1, auto-détenues par la société au résultat des fusions EMN1 et EMN2, soit une réduction de capital nominale de 637 295,04.

(d) La différence entre la valeur d'apport à savoir 197 740 124,23 euros, et leur valeur nominale, à savoir 637 295,04 sera imputée sur la prime globale de fusion visée ci-avant.

1.2.5.2. Fusion des sociétés Everest

En conséquence de la décision du 30 juin 2021 du Conseil de Surveillance, les fusions en cascade des sociétés Everest ont été réalisées au 27 septembre 2021 avec effets rétroactifs fiscalement et comptablement au 1^{er} janvier 2021. Ces fusions sont placées sous le régime juridique des fusions dites "simplifiées" entre sociétés par actions, prévu notamment à l'article L. 236-11 du Code de commerce.

Les éléments d'actif apportés par les sociétés absorbées au titre de la Fusion comprennent l'ensemble des actifs des sociétés absorbées sur la base de ses comptes sociaux au 31 décembre 2020.

1.2.6. Conversion des actions de préférence en actions ordinaires

En conséquence de la décision du 30 juin 2021 du Conseil de Surveillance, les opérations capitalistiques suivantes se sont réalisées en date du 27 septembre :

- Augmentation de capital de la Société d'un montant de 36 462,56 euros au résultat de la conversion des actions de préférence 1 (PS1) en actions ordinaires
- Réduction de capital (non-motivée par des pertes) d'un montant de 190 051,84 euros au résultat de la conversion des actions de préférence 2 (PS2) en actions ordinaires
- Réduction de capital (non-motivée par des pertes) d'un montant de 1 039 612,40 euros au résultat de la conversion des actions de préférence 3 (PS3) en actions ordinaires

soit une réduction de capital nette d'un montant nominal de 1 193 202,08 euros.

1.2.7. *Changement de Commissaire aux Comptes*

1.2.7.1. *Démission du co-commissaire aux comptes Monsieur Bruno PALASSET*

Dans leur décision du 21 juin 2021, les Associés prennent acte de la démission de Monsieur Bruno PALASSET de ses fonctions de co-commissaire aux comptes de la Société.

1.2.7.2. *Nomination de Mazars en qualité de co-commissaire aux comptes*

Dans leur décision du 19 avril 2021, les Associés décident de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes de la Société la société Mazars, dont le siège social est 61, rue Henri-Regnault, 92075 Paris La Défense Cedex.

1.2.8. *Impacts liés à la pandémie de Covid-19*

La pandémie de Covid-19 n'a pas impacté de manière significative les états financiers individuels de la Société.

Par ailleurs, la Société n'a pas sollicité de financement additionnel ou d'aides gouvernementales directement en lien avec la crise sanitaire et n'a pas mis en œuvre des mesures d'activité partielle donnant lieu à des dispositifs d'indemnisation gouvernementale.

1.2.9. *Acquisitions et cessions des titres EMN 1 et EM N2*

Au cours de l'exercice et avant l'IPO, la Société a procédé à l'acquisition et à la cession de titres EMN 1 et EMN 2. Les achats ont été réalisés auprès d'Everest HoldCo Ltd et les ventes auprès de certains managers du groupe Exclusive Networks. Les impacts financiers sont présentés dans la note relative 4.3. *Résultat exceptionnel*.

1.2.10. *Attribution d'actions gratuites*

Dans leur décision du 30 juin 2021, les Associés ont autorisé le Président de la Société à mettre en place un plan d'attribution gratuite d'un nombre maximum de 7 000 000 actions ordinaires avant regroupement d'actions, soit 875 000 après regroupement.

Ce plan a été mis en place au 30 juin 2021. Il comporte une période d'acquisition d'un an et est soumis à une condition de présence.

Au 31 décembre 2021, le nombre d'actions gratuites attribuées à certains managers du Groupe s'élève à 193 750.

1.3. Evénements postérieurs à la clôture

Néant. Les incidences du conflit en Ukraine sont très limitées pour le Group Exclusive Networks et nulles pour la Société.

1.4. Autre information juridique

Depuis le 25 mai 2018, les titres de la Société sont majoritairement détenus par la société de droit anglais Everest UK HoldCo Limited. En date du 31 décembre 2021, Everest UK HoldCo Limited détient 57,4 % du capital social de la Société. 20,3% du capital correspond au « flottant », actions disponibles sur le marché réglementé d'Euronext, compartiment A.

1.5. Intégration fiscale

Exclusive Networks S.A. (anciennement Everest HoldCo S.A.S.) détenait 100% d'Everest SubHoldCo S.A.S., qui détenait elle-même 100% d'Everest MidCo S.A.S., qui détenait elle-même 100% d'Everest BidCo S.A.S.

Un groupe fiscal était constitué regroupant les quatre entités avec date d'entrée en vigueur au 1^{er} juin 2018.

La fusion des sociétés intégrées a entraîné la cessation du groupe d'intégration fiscale au 1^{er} janvier 2021.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Les notes, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25 avril 2022 par le Conseil d'administration.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement ANC n 2018-07 modifiant le règlement n°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Les montants figurant dans les notes de l'annexe sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1. Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais accessoires inclus), net de remises et d'escomptes et hors frais financiers.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire :

Nature des biens immobilisés	Durée
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	5 à 8 ans

Les immobilisations sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte de leur valeur d'usage ou de leur valeur vénale à la clôture de l'exercice.

2.2. Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition qui inclut les frais accessoires d'acquisition. Périodiquement, la valeur nette comptable des titres de participation est comparée à leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée selon des méthodes d'évaluations multicritères : quote-part de capitaux propres sociaux, multiples basés sur des indicateurs clés du Groupe et sur la capitalisation boursière, et valeur actuelle de flux de trésorerie futurs sur la base de business plans.

Les créances rattachées aux titres de participation sont comptabilisées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à cette dernière, une dépréciation est enregistrée du montant de la différence.

Lorsque les titres de participations et les créances rattachées aux titres de participation ont une valeur d'utilité inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation des titres de participation est d'abord comptabilisée avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées.

Compte tenu de la situation financière de la filiale et de ses perspectives d'avenir, ni les titres, ni les créances rattachées n'ont été dépréciés au 31 décembre 2021.

Les avances en compte-courant et prêts consentis à la filiale sont présentés en Autres créances rattachées à des participations et font l'objet d'une rémunération.

2.3. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.4. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet, le cas échéant, de dépréciation par voie de provision, pour tenir compte des risques de non-recouvrement. L'analyse de ce risque est individualisée et il n'est pas procédé à la constitution de provision pour dépréciation en fonction de critères statistiques.

2.5. Opérations en devises étrangères

Les dettes et les créances en devises à la clôture de l'exercice sont converties à leur contre-valeur en Euros, sur la base du cours de clôture officiel à cette date ou du taux couvert lorsqu'elles font l'objet d'une couverture de change.

Les différences de conversion sont inscrites au bilan sous la rubrique « écarts de conversion actif » et « écarts de conversion passif ». En outre, les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération sur la base du cours moyen de conversion du mois.

2.6. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

Les comptes bancaires en devises à la clôture de l'exercice, sont convertis à leur contre-valeur en Euros au cours de clôture ; les différences de change ainsi constatées sont comptabilisées au compte de résultat (perte ou gain de change).

2.7. Provision pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard de tiers résultant d'évènements passés dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Chacun des litiges connus dans lesquels le Groupe est impliqué a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation par la Direction du Groupe de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

2.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à la facturation de prestations de services rendues aux filiales du Groupe qui sont reconnues à l'achèvement des prestations.

2.9. Produits et charges exceptionnels

Sont inscrits en résultat exceptionnel les événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité opérationnelle et ceux qui par nature ou du fait de leur montant ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Actif immobilisé - Brut	A l'ouverture	Augmentation	Fusion	Diminution	A la clôture
Concessions et droits similaires					
<i>Sous-total - Immobilisations incorporelles</i>					
Installations générales					
Matériel de bureau et informatique	2				2
Mobilier					
<i>Sous-total - Immobilisations corporelles</i>	2				2
Autres participations	399 468	239 344	340 190	(653)	978 350
Créances rattachées à des participations	383 967		(371 045)		12 922
Autres Immobilisations financières	7		74 296		74 302
<i>Immobilisations financières</i>	783 442	239 344	43 441	(653)	1 065 574
TOTAL	783 445	239 344	43 441	(653)	1 065 577

Actif immobilisé - Amort. / dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Fusion	Diminution	A la clôture
Concessions et droits similaires					
<i>Sous-total - Immobilisations incorporelles</i>					
Installations générales					
Matériel de bureau et informatique					
Mobilier					
<i>Sous-total - Immobilisations corporelles</i>					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres Immobilisations financières					
<i>Immobilisations financières</i>					
TOTAL					

Actif immobilisé - VNC	A l'ouverture	Augmentation	Fusion	Diminution	A la clôture
Concessions et droits similaires					
<i>Sous-total - Immobilisations incorporelles</i>					
Installations générales					
Matériel de bureau et informatique	2				2
Mobilier					
<i>Sous-total - Immobilisations corporelles</i>	2				2
Autres participations	399 468	239 344	340 190	(653)	978 350
Créances rattachées à des participations	383 967		(371 045)		12 922
Autres Immobilisations financières	7		74 296		74 302
<i>Immobilisations financières</i>	783 442	239 344	43 441	(653)	1 065 574
TOTAL	783 445	239 344	43 441	(653)	1 065 577

La variation des autres participations s'explique par :

- La cession des titres EM N1 pour 652 milliers d'euros ;
- Les augmentations de capital par compensation de créances pour 165 147 milliers d'euros auprès d'Everest SubBidCo S.A.S. et pour 74 197 milliers d'euros auprès d'Everest UK Finco Ltd, soit une augmentation totale des titres pour 239 344 milliers d'euros
- Effets de fusions des sociétés Everest :
 - o Annulation des titres Everest SubHoldCo pour 398 816 milliers d'euros dans le cadre de la fusion ;
 - o Inscription à l'actif du bilan des participations anciennement détenues par Everest BidCo S.A.S. pour Everest SubBidCo S.A.S. pour 589 006 milliers d'euros et pour Everest UK Finco pour 150 000 milliers d'euros

La variation des autres immobilisations financières correspond au mali de fusion généré par les opérations entre société Everest.

3.2. Créances

Au 31 décembre 2021, le poste « Créances d'exploitation & charges constatées d'avance » pour 6 448 milliers d'euros est principalement composé des comptes courants intragroupe, des positions débitrices de TVA, et de factures à établir.

Au 31 décembre 2020, ce poste comportait principalement le compte courant avec la société Everest SubHoldCo S.A.S. pour 31 869 milliers d'euros.

3.3. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent au contrat de liquidité avec la société Parel SA, filiale de la Société Générale qui intervient sur le marché pour acheter ou vendre des actions Exclusive Networks S.A. La Société a ouvert un compte de conservation (compte Titres et un compte Espèces) tenu par la société Parel au 31 décembre 2021, 99 milliers d'euros sont correspondent à des actions auto-détenues et 401 milliers d'euros à de la trésorerie disponible à court terme.

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Capital social

Au 31 décembre 2021, consécutivement aux réorganisations juridiques dans le cadre de l'introduction en bourse, le capital social a évolué sur la période comme suit :

(Nombre d'actions)	Actions ordinaires (AO)	Actions de préférence 1 (ADP1)	Actions de préférence 2 (ADP2)	Actions de préférence 3 (ADP3)	Actions de préférence 4 (ADP4)	Total
31 décembre 2020	119 262 598	42 649 455	341 880 574	227 920 316	1	731 712 944
Augmentation de capital	2	9	2	4	7	24
Capital social avant regroupement d'actions	119 262 600	42 649 464	341 880 576	227 920 320	8	731 712 968
Regroupement d'actions (ratio 8:1)	14 907 825	5 331 183	42 735 072	28 490 040	1	91 464 121
Fusion-absorption des sociétés EM N1 et EM N2	6 235 803	(4 308 362)	-	-	-	1 927 441
Conversion des ADP en AO	57 332 913	(1 022 821)	(42 735 072)	(28 490 040)	(1)	(14 915 021)
Augmentation de capital (offre au public)	13 000 000	-	-	-	-	13 000 000
31 décembre 2021	91 476 541	-	-	-	-	91 476 541

4.2. Tableau de variation des capitaux propres

Postes (en milliers d'euros)	01/01/2021	Affectation du résultat 2020	Resultat de l'exercice	Augmentation de capital	Fusion EM 1 et EM 2	Conversion des actions	IPO	31/12/2021
Capital social	7 317				154	(1 193)	1 040	7 318
Prime d'émission	733 082					1 193	234 143	968 418
Réserve légale	732							732
Prime de fusion	-				11			11
Autres réserves	-							-
Report à nouveau	41 839	32 278						74 118
Résultat	-							-
Dividendes	-							-
Capitaux propres avant résultat	782 970	32 278	-		165	-	235 183	1 050 597
Résultat de l'exercice	32 278	(32 278)	(2 112)					(2 112)
Capitaux propres à la clôture	815 249	-	(2 112)		165	-	235 183	1 048 485

4.3. Etats des dettes

Etats des dettes (en milliers d'euros)	Montant total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières diverses	12 832	12 832	-
Fournisseurs et comptes rattachés	10 634	10 634	-
Dettes fiscales et sociales	473	473	-
Autres dettes	124	124	-
Produits constatés d'avance			-
TOTAL	24 062	24 062	-

Les dettes financières diverses correspondent aux positions créditrices de compte courant avec la société Everest SubBidCo S.A.S.

4.4. Dettes fiscales et sociales

Dettes sociales et fiscales (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fiscales et sociales	473	259
Personnel	281	47
Organismes sociaux	192	56
Etat, impôts sur les bénéfices		156
Autres dettes	124	89
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		4
Autres impôts, taxes et assimilés	124	85
Produits constatés d'avance		
TOTAL	596	348

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Prestations de services	2 948	3 699
TOTAL	2 948	3 699

Répartition par marché géographique (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
France	2 948	3 699
Exportations et Union Européenne	-	-
TOTAL	2 948	3 699

Le chiffre d'affaires est réalisé avec des sociétés du groupe (Exclusive France Holding SAS et Everest SubBidCo S.A.S.) et correspond à des prestations de services d'assistance en matière notamment de direction générale, stratégie, acquisitions et gestion des investissements, et gestion financière et fiscale.

5.2. Résultat financier

Résultat financier (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers de participations	22 052	31 869
<i>Revenus des créances rattachées à participation</i>	<i>22 052</i>	<i>31 869</i>
Autres intérêts et produits assimilés		-
<i>Autres produits financiers</i>		-
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-
Différences positives de change	105	
<i>Gains de change</i>	<i>105</i>	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	5 345	-
Total des produits financiers (1)	27 502	31 869
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilés	21 420	()
<i>Intérêts bancaires opérations financement</i>	<i>21 420</i>	()
Différences négatives de change	113	1
<i>Pertes de change</i>	<i>113</i>	<i>1</i>
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	4 929	-
Total des charges financières (2)	26 462	1
Résultat financier	1 040	31 869

Les produits et charges sur cessions de valeurs mobilières de placement correspondent aux achats et ventes de titres EM N1 et EM N2 en amont de l'introduction en bourse.

5.3. Résultat exceptionnel

Au 31 décembre 2021, le résultat exceptionnel s'élève est 1 965 milliers d'euros contre un solde nul au 31 décembre 2020. Ce montant correspond principalement à des frais indirectement rattachables à l'opération d'introduction en bourse.

6. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Nature des différences temporaires	Montant (€)
Accroissements de la dette future d'impôts – TOTAL (1)	Néant
Allègements de la dette future d'impôts – TOTAL (2)	Néant
Allègement net (1) – (2)	0

7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements financiers donnés et reçus

Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite

L'engagement est calculé pour l'ensemble du personnel salarié présent à la clôture de l'exercice sans condition d'ancienneté. Il est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées en retenant l'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié à 65 ans.

Au 31 décembre 2021, l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite s'élève à 5 549 euros (contre 1 790 euros à la clôture de l'exercice 2020) avec pour principale hypothèse un taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des engagements de 0,87% (1,45% au 31 décembre 2020).

8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'exercice
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
(1) Everest SubBidCo S.A.S.	1 095 375 732 €	-	69%	754 153 224	754 153 224	12 922 303	-	18 300 581	-31 878 686	-
(2) Everest UK Finco Ltd	195 209 148 £	23 842 624 £	100%	224 196 587	224 196 587	-	-	-	17 259 355 £	-
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires :

(1) Everest SubBidco S.A.S.
 20 Quai du Point du Jour – 92100 Boulogne Billancourt

(2) Everest Uk Finco Ltd
 Mill Lane – Alton – Hampshire GU342QJ

9. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	2021		2020	
	Entreprises liées	Autres parties liées (*)	Entreprises liées	Autres parties liées (*)
Participations	978 350	-	399 468	-
Créances rattachées à des participations	12 922	-	383 967	-
Créances clients et comptes rattachés	1 005	-	1 368	-
Autres créances	2 569	-	31 947	-
Créances diverses - intégration fiscale	-	-	170	-
Dettes financières	-	-	722	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54	-	30	-
Autres dettes	-	-	9	-
Chiffre d'affaires	2 948	-	3 699	-
Produits financiers	22 052	-	31 869	-
Charges financières	21 393	-	-	-
Honoraires	225	-	241	816
Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
Autres charges d'exploitation	-	-	-	-

(*) Autre parties liées

La société HTIVB, dont le président est Olivier Breitmayer, avait réalisé des prestations au titre de son mandat social dans Everest HoldCo SAS. Ces prestations facturées à Everest HoldCo se sont élevées à 816 201 euros pour l'exercice 2020.

10. INFORMATIONS DIVERSES

10.1. Effectifs

	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	1	2
Agents de maîtrise et techniciens	0	0
Employés	0	0
Ouvriers	0	0
TOTAL	1	2